Chères Saint Chaptoises, chers Saint Chaptois,

Il est difficile, actuellement, de commencer un article sans parler de cette épidémie qui n'en finit pas. Une petite lueur d'espoir, tout de même, avec un possible déconfinement partiel pour la mi-mai ! Dans notre commune, il y a de plus en plus de personnes vaccinées donc normalement moins vulnérables. Je connais l'impatience des associations de reprendre leurs activités et c'est vrai qu'il est temps que notre village retrouve une vie sociale mais impossible de faire des promesses car les décisions viennent du gouvernement. Pour la fête votive, fin août, un tout petit peu d'optimisme mais sans plus. Je vous demande, présidentes et présidents d'associations, membres actifs et adhérents, de garder le moral et de prendre la vie comme elle vient, avec bonne humeur et enthousiasme, le soleil se lèvera un jour.

Je vais évoquer un sujet pas très agréable car il s'agit des impôts, en étant le plus clair possible. En effet, la loi de finances de décembre 2020 a changé la donne concernant la fiscalité des collectivités territoriales, donc des communes. La suppression de la Taxe d'habitation a engendré une nouvelle répartition des recettes sans toutefois augmenter la fiscalité. Le produit de la taxe foncière était réparti entre la commune et le département respectivement à 18,54 % et 24,65 %. Dorénavant, la commune percevra la totalité, soit 43,19 % de la valeur locative. La Taxe foncière sur le non bâti reste à 53,18 % et la Taxe d'habitation pour les résidences secondaires à 12 % (ce taux ne va pas changer).

En ce qui concerne la fiscalité de Nîmes Métropole, le taux d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) va augmenter d'un point, soit 11,71 % au lieu de 10,71 %. Il faut tout de même rappeler qu'en 2008, elle était de 13 %. Il est vrai que la gestion des déchets (enlèvement, transport, tri, incinérateur, déchèteries…) est de plus en plus onéreuse, si l'on veut assurer un service correct pour tous. L'augmentation sera, pour une maison d'environ 100 m2, de 17 € par an et de 8 € pour un appartement de 50 m2.

Concernant la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) suite au transfert de cette compétence aux Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) en 2018 et au désengagement partiel de l'Agence de l'eau, Nîmes Métropole se trouve dans l'obligation de créer une taxe, d'ailleurs recommandée par l'État. La prévention des inondations et la protection des personnes et des biens doivent être la priorité de Nîmes Métropole et pour ce faire, il faut préparer les plans d'aménagement de prévention des inondations (PAPI), afin d'avoir le maximum d'aides et prévoir un budget. Cette taxe va permettre d'aider les Établissements publics de territoires de bassins (EPTB), ex SMAGE, à exécuter les PAPI. Le taux sera de 0,78 % soit 14 € pour une maison d'environ 100 m2 et 6 € pour un appartement de 50 m2.

Ce n'est jamais agréable pour un maire d'annoncer ces nouvelles mais le budget TEOM doit s'équilibrer en dépenses et en recettes et la taxe GEMAPI ne pourra servir que pour la prévention des inondations. J'aurai peut-être l'occasion de vous annoncer une bonne surprise pour 2022. Je vous remercie d'avoir prêté votre attention à cet article. Je souhaite à tous bon courage, bon moral et surtout, protégez-vous.

Bien cordialement à tous, le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER

Le 21 mars 2021, notre fille, petite-fille, sœur et nièce nous a quittés. Elle avait 41 ans.
Elle a rejoint le village de Saint-Chaptes où elle est née. Elle y a vécu toute son enfance et chaque année participait à la fête votive. Avec son mari et ses deux enfants, Kewin (20 ans) et Ema (15 ans), elle habitait Saint-Maximin. Elle exerçait la profession de coiffeuse dans le cadre de l'hôpital d'Uzès et plus particulièrement dans les « Ehpad » où elle avait noué des relations amicales et affectueuses avec les mamies.
Le jour de ses obsèques, une immense foule, pleine d'émotion l'a accompagnée et c'est au milieu d'un parterre de fleurs, tout aussi immense, qu'elle a rejoint sa dernière demeure.

Famille MAURIN.

Mairie
Lundi : 9h à 12h / 13h30 à 17h
Mardi : fermée toute la journée
Mercredi : 9h à 12h / 13h30 à 17h
Jeudi : 9h à 12h
Vendredi : 9h à 12h

Tél. : 04 30 06 52 40
Mail : mairie@stchaptes.fr

Site internet :
www.saintchaptes.com

Permanence des élus
Jean-Claude MAZAUDIER : tous les jours ouvrables, sur RDV
Lisette RAVAT (Adjointe au social) : mardi de 14h à 17h et jeudi de 9h à 12h
Guy CHANÉAC (adjoint aux associations et aux festivités) : sur RDV
Catherine REWUCKI (adjointe enfance/ jeunesse) : sur RDV
Jean-Marie CUILLÉ (adjoint culture et communication) : sur RDV
Karine PERROTIN (adjointe à la santé) : sur RDV
Jocelyn PORTAL (Délégué à l'urbanisme) : sur RDV

EAU Nîmes Métropôle
09 69 36 61 02

Assistante sociale
Le Conseil Départemental du Gard délègue deux assistantes sociales pour la commune : Mme CERDAN, tous les lundis matins de 9h à 11h, et Mme DANTAN, tous les jeudis matins. Bureau au premier étage à droite à la mairie.
Prendre RDV au 04 66 03 48 00.

Bibliothèque
Place du Champ de Foire
Ouverture : • mercredi de 14h à 18h (hiver) et de 14h30 à 18h30 (été) • samedi de 10h à 12h Abonnement familial : 8 €/an.

ADIEU NOTRE JEANNOT !

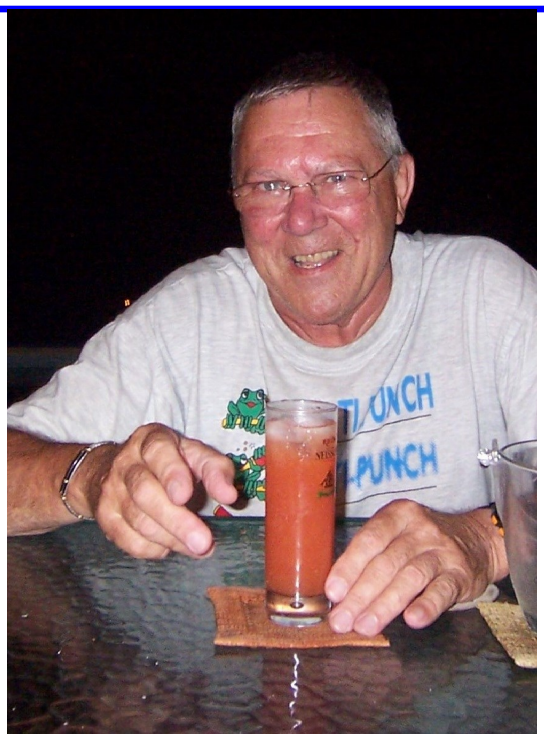

Le 30 Mars 2021, la Chorale LA DO RÉ a perdu un de ses membres parmi les plus anciens Choristes : Jean THEVENET
A l'occasion de la cérémonie d'obsèques au Crématorium de Nîmes le 6 Avril 2021, Guy CHANEAC – Membre de la Chorale et Adjoint au Maire de St Chaptes - a rappelé en quelques mots qui était Jean THEVENET, Jeannot pour tous ceux qui l'ont connu et apprécié : « *Jeannot, tu faisais partie des basses et tu avais une belle voix, une voix qui ne mâchait pas ses mots quand tu avais quelque chose à dire, tu allais droit au but… notamment lors des Assemblées Générales. Comme on dit chez nous, pas besoin de faire un détour par les «armas », et bien souvent c'était la vérité.*

Pendant 18 ans, tu as assuré la trésorerie de deux chorales au côté de Valérie, toujours avec sérieux…un sou, était un sou !
Tu me racontais souvent ton passé en Algérie, et je t'écoutais avec beaucoup d'émotion ».
Jeannot THEVENET a laissé sa place de Trésorier en 2019 à Sylviane DEVEDEUX, ce qui ne l'a pas empêché d'être toujours présent lors des derniers concerts de la Chorale (Noël 2019) et Mars 2020 (Temple de St Chaptes).
Tu laisses derrière toi une famille, des amis, nous te garderons toujours dans notre cœur !
Au revoir Jean ! Repose en paix ! Les membres de la chorale LA DO RÉ

AGASS / **CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE 2020**

En **juin 2021,** votre mairie va déposer une demande communale de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse **pour l'année 2020** au Ministère de l'Intérieur au sein duquel siègera une Commission Interministérielle qui, au vu du rapport Météo France, prendra alors la décision d'un arrêté ministériel, en décidant soit d'une acceptation soit d'un refus de reconnaissance de catastrophe naturelle sécheresse 2020 pour votre commune.
Cet arrêté paraîtra au Journal Officiel dans les mois qui suivront ou l'année prochaine.
Vous en serez informés par votre mairie et par notre association AGASS (Association Gardoise d'Assistance aux Sinistrés des Sécheresses.).

En cas de réponse positive, vous aurez **10 jours ouvrés**, à partir de la date de parution de l'arrêté au Journal Officiel, pour envoyer **votre déclaration** de sinistre par lettre en recommandé avec accusé réception **à votre assurance** (les adhérents de l'AGASS, à jour de cotisation, recevront aussitôt un modèle de déclaration de sinistre pour leur assureur).

Notre association vous préviendra personnellement (par téléphone et par email) car très souvent les arrêtés paraissent le samedi ou le dimanche, ce qui fait un gain de temps, les mairies étant fermées le week-end.
Aussi, si vous partez en vacances, n'oubliez pas d'**emporter votre contrat d'assurance** et de nous prévenir de vos nouvelles coordonnées pour vous joindre.

En cas de réponse négative, nous vous tiendrons informés et il faudra renouveler votre demande à votre mairie pour l'année prochaine c'est-à-dire en 2022.
Pour les retardataires, il est urgent de s'inscrire en mairie.
Si vous avez des questions concernant cette procédure, je suis joignable au **06 78 69 90 43**
agass30420@gmail.com

Bien cordialement, La Présidente, Daniela RODIER

Infos pratiques

La Poste 04 66 81 25 02
9h - 12h / 13h30 - 17h du lundi au vendredi. Samedi : 9h - 12h.

Déchetterie
lundi et vendredi de 14h à 17h • mercredi et samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Trésor Public : 56 avenue René Pasquier 04 66 81 21 32

Paroisse catholique : 27 rue Henri Reilhe 04 66 81 20 35

Paroisse Protestante
04 66 81 93 59

Gendarmerie : 17

SAMU : 15

Pompiers : 18 ou 112

Pharmacie
Rue du Commandant Mezergues
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h30. Le samedi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 19h.
Tél. : 04 66 81 20 88 -
Fax : 04 66 81 20 89
pharmacie.st.chaptes@orange.fr

Médecins: Fabien BEZEL
Emmanuelle REY-CORNILLET
Thibault LEBOULLANGER
9h-12h/15h-17h30
Infirmier en pratique avancée :
Sébastien CHAPDANIEL
8h-12h/15h-17h30
Av. du Champ de Foire -
Tél. : 04 66 81 15 01 ou doctolib pour la prise de rendez-vous.

Kinésithérapeutes :
Cédric CAMPOURCY, Sébastien VALLAT, Jeanne BENUREAU, Céline FISCHER, Jonas CHALBOS
ZAC de Carrière Vieille -
Tél. : 04 66 81 25 60

Dentiste :
Charles DRAGUTIN
Place du Champ de Foire -
Tél. : 04 66 81 24 04

Orthophoniste
Pauline LAVERDURE
Rue des Mases
Tél. : 09 50 90 08 73

Sage-femme
Clémence CASARA
Tél. : 06 78 67 01 78

GEL : Les agriculteurs sont K.O.

Décidément le sort s'acharne sur les agriculteurs. Parallèlement à une crise sanitaire et économique qui n'en finit plus, la météo est impitoyable. Les Président(e)s des Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) du Gard réunis en cellule de crise ont dressé un bilan dramatique. On estime que 90% des agriculteurs gardois sont touchés. La priorité : que cette catastrophe météo n'entraîne pas des drames humains.

C'est du jamais vu. Le gel historique de 1956, les inondations de 2002… Le gel de la nuit du 7 au 8 avril 2021 est exceptionnel par l'ampleur des dégâts et donc des pertes économiques qu'il va entrainer. Pourquoi un tel bilan ?

Parce que **toutes les conditions DÉFAVORABLES étaient réunies** *:*

• **Les températures exceptionnellement chaudes en mars** ont favorisé un développement exceptionnellement précoce des végétaux. En hiver, les cultures sont en dormance et peuvent résister au froid mais pas au printemps après être sorties de leur dormance. En plus des filières gardoises dominantes (vignes, vergers), des cultures rarement impactées par le gel sont touchées (ex : cultures maraîchères, blé dur, figuier…). On se demande si les plantiers (jeunes vignes) ne devront pas être arrachés et replantés.

• **Le thermomètre a dégringolé de manière brutale et très bas, jusqu'à -7°C**.

Globalement c'est une perte économique considérable. Individuellement c'est dramatique. Les responsables agricoles ont peur que certains agriculteurs n'aient pas la trésorerie ni la force morale de repartir.

• **Cette catastrophe météo vient après une année économiquement très difficile** pour les agriculteurs (restaurants fermés, exportations réduites…).

Les trésoreries sont à sec. Il faut des mesures « urgentes, concrètes et efficaces ».

Réunis en cellule de crise, les Président(e)s des OPA sont unanimes : « **Il faut un *Plan Gel* comme il y a un P*lan Cov*id ».** Ils ont établi un plan de bataille pour tenter d'apporter des solutions à court et moyen terme aux agriculteurs. Pour une majorité d'agriculteurs, ce gel signifie une récolte nulle et donc aucun revenu pendant un an, alors que les charges – elles - continuent. Avant le gel, tous les travaux ont été réalisés. Et après le gel, il faut continuer à entretenir son outil de travail pour la récolte 2022, payer les salariés, les fournisseurs…

Il y a les mesures urgentes auprès des banques, de la MSA pour reporter voire annuler certaines échéances. Si l'argent ne rentre pas, il ne peut pas sortir ! **Parmi les priorités, protéger les plus fragiles notamment les jeunes installés** en agriculture qui n'ont pas de réserves pour résister. Il faut limiter les effets directs comme indirects en sauvegardant les emplois grâce au chômage partiel par exemple.

Ce gel historique remet en cause le système actuel des calamités agricoles et assurance qui est obsolète et insuffisant. Il a été conçu pour des calamités « exceptionnelles » alors que maintenant l'agriculture connaît une voire plusieurs calamités chaque année. C'est tout le système des calamités agricoles et d'assurance qui doit être remis à plat. Les Présidents d'OPA vont bientôt rencontrer les parlementaires gardois pour travailler en profondeur sur ce dossier épineux et proposer un système permettant de sécuriser le revenu des agriculteurs et pérenniser l'alimentation française. La vigne étant assurable, les viticulteurs ne peuvent pas prétendre aux calamités agricoles. Des démarches sont en cours pour trouver des solutions pour ceux qui ne sont pas assurés.

Que doivent faire les agriculteurs ?

• **Ne pas se décourager.** Ils peuvent solliciter **la cellule de crise : agri-crise@gmail.com**

• Ils doivent **recenser leurs pertes auprès de la DDTM** (dossier calamités agricoles)

• En cas de détresse ils ne doivent pas rester seuls et peuvent appeler Agri'écoute, au 09.69.39.29.19 un numéro d'écoute 24H/24.

Que peuvent faire les Gardois pour les aider ?

• **Les soutenir en achetant des produits locaux et en faisant preuve de bienveillance.**

- **Faire un don** à l'association gardoise des agriculteurs sinistrés, contact : 04.66.04.50.60

Contact presse : 06.15.64.86.50 maguelonne.meric@gard.chambagri.fr

Le 16 avril le quotidien régional annonçait que l'AFM –Téléthon déléguait au Gard l'honneur d'être représentant national mais omettait de préciser que cette année la ville phare du Gard et son porte-drapeau serait notre village. Cette nomination est la juste reconnaissance du travail accompli par les bénévoles, les associations, le soutien de la Mairie, son CCAS et la générosité de ses habitants. Au prorata du nombre d'habitants, St Chaptes et ses environs ont été souvent des leaders quant au montant des dons récoltés.

Cette année le thème officiel proposé est la « lumière » sous toutes ses formes. Une bonne occasion pour notre village et ceux des alentours d'être connus par la venue sur le terrain des médias nationaux.

Malgré les menaces sanitaires qui planent sur l'avenir, l'équipe œuvrant autour de Cécile est prête à soutenir le défi.

L'imagination, pour des challenges originaux et attractifs, est ouverte à toutes les bonnes volontés. Une date future sera proposée aux associations du village pour les inciter à participer à cette aventure dont le principal défi est d'une durée de 30 heures. Les manifestations inscrites se dérouleront du début Septembre à Décembre.

Pour tout renseignement : Facebook : Téléthon St Chapton email : stchapton@yahoo.com

Campagne de capture des chats sauvages du 14 au 24/06/2021 dans le quartier des Maillets.

Les animaux seront identifiés au nom de la commune, stérilisés et relâchés sur le lieu de prélèvement.

La commune est régulièrement sollicitée par des habitants qui subissent des nuisances provoquées par des chats errants. En 2020, comme de nombreuses communes, la Municipalité a choisi de signer une convention CLARA avec le groupe SACPA. La commune prend en charge la campagne de stérilisation et d'identification des chats errants.

Une campagne de capture aura lieu au **quartier des Maillets** dans lequel un grand nombre de chats errants a été signalé. Les chats capturés seront pris en charge par la SACPA de Vallérargues.

Il est demandé aux propriétaires de chats, afin d'éviter la capture de chats domestiques de les maintenir au domicile ou éventuellement de leur mettre un cordon de laine de couleur voyante autour du cou (les colliers sont dangereux pour les chats, la laine se casse plus facilement si le chat est coincé).

Les propriétaires de chats susceptibles d'avoir été capturés peuvent les réclamer à la SACPA de Vallérargues - **04 66 72 83 86** -pendant 8 jours ouvrés. Les chats seront rendus après paiement des frais de fourrière et d'éventuels frais de stérilisation.

Pourquoi stériliser les chats errants ? D'une part, la stérilisation stabilise automatiquement la population féline qui continue de jouer son rôle de filtre contre les rats, souris… D'autre part, elle enraye le problème des odeurs d'urine et de miaulement des femelles en période de fécondité. Par ailleurs, le chat étant un animal soucieux de son territoire, ceux présents sur un site empêchent tout autre de s'y introduire.

Il est aussi important que les propriétaires de chats stérilisent et identifient leurs animaux afin de participer à la limitation de la prolifération (L'identification est obligatoire : code rural L 212-10 ; la stérilisation est fortement conseillée ; la vaccination est recommandé si le chat est autorisé à sortir).

La démocratie ne peut pas davantage se passer de la vérité qu'elle ne peut se passer du peuple. L'événement fondamental du système démocratique , c'est la vérité. Faute d'avoir trop souvent pris leurs libertés avec cet axiome, les responsables politiques endurent aujourd'hui l'indifférence, la méfiance et l'hostilité de leur concitoyens. Texte de Françoise Seligmann, résistante, journaliste et femme politique. Les élus minoritaires du conseil municipal.

Infos pratiques

Cabinet médical - Infirmières

AIGLAIN - AUDEMARD - GOUNIN Av. du Champ de Foire - 04 66 81 25 69
Catherine BERINGUER et Catherine REWUCKI 07 60 97 19 08
Aude DIET 70 Grand'Rue - 06 83 47 87 00
Karen DAURAT Av. de la République - 06 09 76 94 68
Jessica DE CORO 102 av de la République - 06 26 39 16 80
Corinne MORET 59 impasse des brebis 04 66 036749
Sandrine RICARD Place du Champ de Foire - 06 22 82 21 49
Line BURLON ZAC Carrière vieille 04 66 81 93 05

Présence 30

Service de soins infirmiers à domicile
11 place du Champ de Foire Association de la MSA ouverte à tous. 04 66 81 01 55

Mentions légales

Directeur de publication : Jean-Claude Mazaudier
Rédacteur en chef : Jean-Marie Cuillé
Toutes les informations doivent être adressées à
jean-marie.cuille@stchaptes.fr *ou*
annelaure.hunot@gmail.com
avant le 25 du mois pair précédant le mois de parution impair.
Tirage : 1000 exemplaires

Tirage sur papier recyclé.
Ne pas jeter sur la voie publique.